

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Décision du 23 juillet 2026

**relative à la composition du collège alertes-environnement de l'inspection générale de l'environnement et du
développement durable**

NOR : TECV2620300S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le chef du service de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable,

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté du 05 septembre 2024 portant création et organisation du collège alertes-environnement de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du collège de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable chargé de recueillir et de traiter les signalements en matière de protection de l'environnement :

- M. Pierre-François CLERC ;
- Mme Caroll GARDET ;
- Mme Clara HERER ;
- M. Stéphane HOCQUET ;
- Mme Adèle VEERABADREN.

Mme Corine COUTAL (secrétariat général) assure le secrétariat permanent chargé d'assister le collège.

Article 2

Mme Clara HERER, inspectrice, coordonne les activités des membres du collège.

Article 3

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Pour le chef du service de
l'IGEDD et par délégation

La secrétaire générale
Sylvie Mathon